
Lettre du représentant Maure, envoyé en mission dans le
département de l'Yonne, concernant la production du salpêtre, lors
de la séance du 25 floréal an II (14 mai 1794)

Nicolas Sylvestre Maure

Citer ce document / Cite this document :

Maure Nicolas Sylvestre. Lettre du représentant Maure, envoyé en mission dans le département de l'Yonne, concernant la production du salpêtre, lors de la séance du 25 floréal an II (14 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) pp. 331-332;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_26822_t1_0331_0000_18

Fichier pdf généré le 30/03/2022

dis, il y a quelques jours, dans le rapport de Robespierre. Le peuple français a toujours cru à l'idée d'un Dieu rémunérateur; et je demande que cette adresse, qui fourmille de vérités consolantes pour l'homme de bien, soit imprimée et envoyée aux départements (1).

Quelques membres ont réclamé l'ordre du jour sur cette motion, et BOURDON (de l'Oise), demandait à parler contre les principes développés. L'assemblée a écarté l'ordre du jour et adopté la motion de JULIEN (2).

La Convention nationale décrète la mention honorable, l'insertion au bulletin de cette adresse, son impression ainsi que de la réponse du président, et l'envoi aux municipalités (3).

36

Des citoyens réclament contre un arrêté de la commune de Paris, qui leur défend d'étaler leurs marchandises aux boulevards.

Renvoyé au Comité de commerce (4).

37

Les citoyens Boucher et Pingeron, nommés pour surveiller la levée des chevaux de trait de la 18^e division, annoncent que la levée ordonnée par la loi du 18 germinal produira, sous peu de jours, plus de 40 000 chevaux, qui, par leur force extraordinaire, feront le service de 60 000 chevaux marchands. Ils ajoutent que les citoyens fournissent ces chevaux avec empressement, qu'ils sont satisfaits du *maximum*, et que plusieurs citoyens en livrent en pur don. Enfin ils demandent que, pour réprimer la manœuvre des agitateurs, le prix des chevaux soit provisoirement fixé à 1 000 livres dans toute la République.

Mention honorable, insertion au bulletin, et le renvoi aux Comités de salut public, d'agriculture et de commerce (5).

38

La Société populaire d'Auxerre (6) invite la Convention nationale à conserver la vigueur qu'elle a déployée contre les conspirateurs, et demande que celui qui proposerait une transaction avec les ennemis de la patrie, soit puni

(1) *Débats*, n° 602, p. 348.

(2) *J. Matin*, n° 693.

(3) P.V., XXXVII, 213. Pas de minute. Décret n° 9164. Reproduit dans *Bⁱⁿ*, 27 flor. (suppl¹); mention dans *Ann. patr.*, n° 499; *J. Perlet*, n° 600; *Feuille Rép.*, n° 316; *Audit. nat.*, n° 599; *J. Sablier*, n° 1319; *C. Eg.*, n° 635; *J. Sans-Culottes*, n° 454; *Rép.*, n° 146; *M.U.*, XXXIX, 413; *Ann. R.F.*, n° 167; *J. Lois*, n° 594; *J. Mont.*, n° 19; *Mon.*, XX, 474; *J. Paris*, n° 500; *Mess. soir.*, n° 635.

(4) P.V., XXXVII, 213. *J. Matin*, n° 693; *Ann. patr.*, n° 499.

(5) P.V., XXXVII, 213. *Ann. R.F.*, n° 166.

(6) Yonne.

de la même peine que celui qui attenterait à la souveraineté du peuple.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Auxerre, 16 flor. II] (2).

« Citoyens représentans,

Nous avons entendu avec autant de sang froid la nouvelle de la perte d'une de nos places, que nous entendons avec enthousiasme le récit des victoires, les actions sublimes d'héroïsme et de vertu des enfans de la patrie, des soldats de la République. Ceux qui ont vaincu à la fois la Vendée, le fédéralisme et les despotes coalisés contre la liberté; oui, l'âme inaccessible à la crainte nous plaignons des frères qui vont se trouver pour un tems parmi les esclaves des rois sans pouvoir les combattre; nous avons conquis sur nos ennemis autant de départemens qu'ils ont sur nous obtenu de places; les hommes libres ne font pas les choses à demi. Qu'ils osent déclarer aussi franchement que nous, de quelle manière ils sont entrés dans Toulon et ailleurs; qu'ils fassent un recueil de leurs belles actions et de leur intacte probité pour l'instruction des peuples; leur or a produit plus d'effet que leur courage; nous cueillons des lauriers chez eux, ils ne trouvent que la honte et le mépris chez nous. Les Français savent vaincre, ils ne savent pas corrompre. Notre conscience est au Panthéon, la mémoire de leurs actions est en horreur à l'univers.

Nous dirigeons avec vous notre indignation contre ces nouveaux ennemis que vous dénoncez, contre ces hommes qui exaltent les succès... peut-être aussi la bonne fois des tyrans! qui oublient les victoires nombreuses des armées de la République et l'austère vertu des sans-culottes.

Poursuivez avec votre vigueur ordinaire ces dignes héritiers des conspirateurs que le supplice de leurs chefs n'a point assez épouvantés. Ce principe est incontestable que l'aristocratie ne sera corrigée qu'alors qu'elle n'existera plus. Que celui qui proposera une transaction avec les ennemis de la patrie soit puni de la même peine que celui qui attenterait à la souveraineté du peuple. Des hommes comme nous qui ont des Législateurs comme vous doivent vaincre et ils vaincront ».

GAUTHEROT (présid.), GALLOIS (secrét.).

39

Le représentant du peuple Maure annonce que, dans le département de l'Yonne, la fabrication du salpêtre est dans la plus grande activité: deux ateliers établis dans la commune d'Auxerre ont déjà produit 4 000 livres de salpêtre, et chaque década il en sera livré 1 500 liv. Il ajoute que les citoyens d'Auxerre ont déjà célébré avec pompe les fêtes que la Convention vient d'ordonner.

Insertion au bulletin (3).

(1) P.V., XXXVII, 214. *Bⁱⁿ*, 26 flor. et 27 flor. *Ann. R.F.*, n° 166; *M.U.*, XL, 102.

(2) C 303, pl. 1112, p. 30; *J. Univ.*, n° 1636; *J. Sans-Culottes*, n° 457; *J. Paris*, n° 503; *J. Perlet*, n° 603.

(3) P.V., XXXVIII, 214. *J. Sablier*, n° 1319; *Feuille Rép.*, n° 316.

[s.l.; 21 flor.] (1).

« La Convention apprendra avec satisfaction, Citoyen président, que dans le département de l'Yonne la fabrication du salpêtre est dans la plus grande activité; il s'est élevé dans la commune d'Auxerre deux ateliers considérables. Les dispositions nécessaires pour un travail en grand ont retardé les premières livraisons, mais elles viennent de s'effectuer; le produit d'un seul atelier a été de 4 000 livres; chaque décade il en sera livré 1 500 livres, surtout si on ne manque ni de salin ni de potasse. Le sol des caveaux où ont été depuis si longtemps renfermés d'excellens vins, paraît contenir, en grande quantité cet esprit, ce feu sacré que nos ancêtres y conservaient en secret et que les enfans de la liberté ont développé avec tant d'énergie et de succès.

Le jour décadaire s'observe ici religieusement depuis longtemps; les citoyens d'Auxerre guidés par le génie de la liberté ont établi et célébré avec pompe ces fêtes que la Convention vient d'ordonner aux applaudissemens des français. Hier, dans le temple de la Raison, en présence de l'Être suprême, la vieillesse a été honorée, la valeur de nos guerriers chantée, la jeunesse instruite et encouragée, quelques fleurs ont été jetées sur la tombe de plusieurs citoyens de cette commune, morts près Cambrai en défendant la liberté; rien n'est ici épargné pour rendre ces fêtes utiles au progrès de la Raison et agréables au peuple ».

MAURE aîné.

40

La Société populaire de la section du Mont-Blanc [introduite à la barre] annonce que, satisfaite d'avoir déjoué les fédéralistes, qui, dans cette section, levoient la tête avant le 31 mai; contente du témoignage de sa conscience et du bien qu'elle a pu faire, elle croit que l'intérêt national exige qu'elle cesse d'exister: en conséquence elle dépose ses registres. « Nos cœurs et nos bras, dit-elle, vous appartiennent également, parce que nous sommes les enfans de la patrie; vous pouvez en disposer, et nous sommes prêts à voler au poste que vous nous indiquerez ».

La Convention nationale décrète la mention honorable, et l'insertion de cette adresse au bulletin, et le renvoi du registre au Comité de sûreté générale (2).

41

Le citoyen Nicolas-Joseph Gallet, homme du 14 juillet, et gendarme de la 36^e division, guéri des différentes blessures qu'il a reçues dans la guerre de la Vendée, demande à servir derechef la cause de la liberté, dans le grade qui

(1) C 301, pl. 1075, p. 15.

(2) P.V., XXXVII, 214. Bⁱⁿ, 26 flor.; *Débats*, n° 602, p. 348; *Mon.*, XX, 474; *Feuille Rép.*, n° 316; *J. Sablier*, n° 1319; *Ann. patr.*, n° 499.

peut lui être dû, et de renoncer à la retraite de 800 livres que ses services lui ont méritée.

Renvoyé à la commission du mouvement des troupes de terre (1).

42

Les administrateurs de la police de Paris font passer l'état des détenus dans les maisons d'arrêt: leur nombre s'élevait, le 23 floréal, à 7 073; et, le 24, à 7 036.

Insertion au bulletin (2).

[Comm. de Paris; Etat des détenus au 24 flor. II] (3).

Grande Force	673
Petite Force	310
Irlandais, rue du Cheval-vert	10
Sainte Pélagie	221
Madelonnettes	301
Montprin, rue N.-D.-des-Champs	60
Abbaye	104
Bicêtre	944
A la Salpêtrière	576
Chambres d'arrêt, à la mairie	161
Fermes	5
Luxembourg	765
Maison de suspicion, rue de la Bourbe	517
Brunet, rue de Buffon	48
Les Picpus, faubourg St-Antoine	201
Réfectoire de l'Abbaye	103
Caserne des Petits Pères	124
Les Anglaises, rue St-Victor	138
Les Anglaises, rue de Loursine	121
Caserne, rue de Vaugirard	130
Les Carmes, rue de Vaugirard	363
Les Anglaises, faubourg St-Antoine	80
Coignard, à Picpus, n° 6	61
Ecossais, rue des Fossés St-Victor	100
St-Lazare, faubourg St-Lazare	684
Picquenot, rue et à Bercy	35
Geoffroy, rue de la folie Renaud	26
Belhomme, rue de Charonne, n° 70	101
Bénédictins anglais, rue de l'Observatoire	114
Total général	7086

43

L'agent national du district de Sancerre (4) annonce l'envoi à la monnaie de Paris, de 348 marcs d'argenterie, provenant de toutes les communes de ce district.

Insertion au bulletin (5).

[Sancerre, 22 flor. II] (6).

« Citoyen président,

Je te prie d'annoncer à la Convention nationale que l'administration de ce district vient de faire l'envoi au directeur général de la mon-

(1) P.V., XXXVII, 215.

(2) P.V., XXXVII, 215. Bⁱⁿ, 25 flor. et 28 flor.

(3) C 302, pl. 1097, p. 17. Signé Michel, Quenel.

(4) Cher.

(5) P.V., XXXVII, 215. Bⁱⁿ, 29 flor. (suppl^t).

(6) C 302, pl. 1086, p. 26.